Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex
Tél : 03 68 98 51 19
www.strasbourg.eu/commande-publique

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N° d'affaire :26EMS0204

Marché de fournitures et de services pour la gestion du trafic et la sécurité Routière sur l'Eurométropole de Strasbourg.

Date et heure limites de réception des offres :
mardi 05 janvier 2027 à 12:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Marché de fournitures et de services pour la gestion du trafic et la sécurité Routière sur l'Eurométropole de Strasbourg.
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	8
	Délai de validité des offres	5 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec, uniquement pour le lot n°3
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite facultative pour les lots 1, 2 et 3 uniquement

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
1.7 - Renouvellement 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
2.5 - Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
5.2 - Visites sur site 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME" 9
6.2 - Transmission électronique 9
6.3 - Transmission sous support papier 11
7 - Examen des candidatures et des offres 11
7.1 - Sélection des candidatures 11
7.2 - Attribution des accords-cadres 11
7.3 - Suite à donner à la consultation 22
8 - Renseignements complémentaires 23
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 23
8.2 - Procédures de recours 23

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'affaire :

26EMS0204 Marché de fournitures et de services pour la gestion du trafic et la sécurité Routière sur l'Eurométropole de Strasbourg.

Lieu d'exécution :
Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
67000 Strasbourg

Clause Catalogue, pour les lots 1, 2, 3 et 5 :
Les fournitures, objet du présent marché, sont définies selon les stipulations du bordereau des prix unitaires qui couvre environ 80% des articles couramment utilisés par SIRAC et selon les catalogues et ou tarif(s) du titulaire dans la limite de 20% de l'ensemble des fournitures du marché, s'agissant exclusivement de fournitures, dans la mesure où la Collectivité se réserve la possibilité de commander sur ce ou ces derniers des articles, en rapport avec l'objet du marché, mais hors bordereau.

Le retrait d'une référence ne doit pas entraîner une rupture de l'approvisionnement. Pour cela, le titulaire doit proposer, le cas échéant, en remplacement, un article de qualité équivalente répondant aux mêmes exigences que celles prévues par le cahier des charges. Son prix ne pourra pas excéder celui de l'article remplacé et devra impérativement être validé par la Collectivité.

Le candidat devra indiquer à l'acte d'engagement le taux de remise accordé sur les prix du(es) catalogue(s) et / ou tarifs fournisseur.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 Lots :

Lot(s)	Désignation
01	MAINTENANCE DE LA PASSERELLE MOBILE DU HEYRITZ
02	MAINTENANCE DU PONT TOURNANT RUE LIGNEE A VENDENHEIM
03	MAINTENANCE DU TUNNEL DE L'ETOILE A STRASBOURG
04	MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DU TRAFIC SEGUR
05	FOURNITURE DE SYSTÈME DE COMPTAGES VELOS ET TROTTINETTES
06	COMPTAGES MOBILES
07	FOURNITURE DE DONNEES FCD

08	FOURNITURE D'UN OUTIL D'ANALYSE DES DONNEES FCD DE TRAFIC ROUTIER et la sécurité routière

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	LOTS	Description
50324100-3	01-02-03	Services de maintenance de systèmes
72212900-8	04-08	Services de développement de logiciels divers et systèmes informatiques
30144300-3	05	Machines de comptage des véhicules
45316210-0	06	Installation de matériel de contrôle du trafic routier
72315000-6	07	Services de gestion et d'assistance relatifs aux réseaux de données

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations. Le guide pratique relatif aux clauses sociales est disponible sur https://www.strasbourg.eu/achat-public.

Dans le cadre des objectifs d'insertion sociale et professionnelle, le pouvoir adjudicateur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Dans ce cadre, **le titulaire s'engage à réaliser le nombre d'heures d'insertion porté à l'acte d'engagement.**

2.5 - Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, la collectivité souhaite promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de la commande publique. À cet effet, vous êtes invités à renseigner un questionnaire à vertu pédagogique en cliquant sur le lien suivant : https://enquete.strasbourg.eu/index.php?r=survey/index&sid=521717?=fr Ce questionnaire n'est à ce jour pas obligatoire et ne fera pas l'objet d'une notation dans le cadre de l'analyse comparative des offres. Il matérialise l'ambition de l'Eurométropole de Strasbourg de voir progresser la prise en compte de ce sujet sur son territoire et dans les pratiques de ses partenaires. À terme, la collectivité est susceptible de renforcer ses exigences en matière d'égalité professionnelle dans ses marchés et pourrait conditionner l'attribution d'une partie de ses marchés au respect de certaines exigences en matière d'égalité professionnelle. Le présent questionnaire est une première étape de cette démarche. Il est souhaitable que le questionnaire soit rempli par des personnes qui ont la maîtrise du sujet « égalité professionnelle ».

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de la Collectivité

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe, le guide pratique relatif à la dématérialisation
- L'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe "contrat RGPD"
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif estimatif (DQE) propre à chaque lot
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, propres à chaque lots :

Pour le lot 1 :
- Annexe _01 - DTESM Passerelle Heyritz « indice D », correspondant au dossier technique d'exploitation et de maintenance élaboré par la société Verchéenne. Indice « D » du 13/10/2014.
- Annexe _02_Télécommande Radio Passerelle Heyritz, concernant la documentation technique sur la télécommande de secours sur site.

Pour le lot 2 :
- Annexe 1_Analyse fonctionnelle Pont tournant Vendenheim
- Annexe 2_Dossier technique centrale hydraulique pont tournant Vendenheim
- Annexe 3_Plan structure pont tournant Vendenheim
- Annexe 4_Plan hydraulique pont tournant Vendenheim

Pour le lot 3 :
- Annexe 1_Profil en long Tunnel
- Annexe 2_Synoptique équipements Tunnel
- Annexe 3_Local technique Tunnel

- Annexe 4_Issues de secours Tunnel
- Annexe 5_Coupe Type Tunnel
- Annexe 6_Plan assainissement Tunnel
- Annexe 7_CME Tunnel
- Annexe 8_annexe au CCTP pour la maintenance du tunnel de l'Etoile 2027

Pour le lot 6 :
- Annexe_01_Notice Cigale
- Annexe_02_Notice Cigale II
- Annexe_03_Exemple Document Final Comptages Mobiles

Pour le lot 8 :
- Annexe Fourniture Outil Analyse Données FCD Périmètres d'études

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur, accessible à l'adresse suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues,. . .).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Toute modification de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraîne l'irrégularité de l'offre du candidat. En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par le pouvoir adjudicateur dans ses archives, ces derniers prévalent.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

- Le **DUME** (Document Unique de Marché Européen). Vous pouvez créer ce document en quelques clics sur notre plateforme Alsace Marchés Publics. Des informations concernant le DUME sont disponibles dans le document « AMP_DUME_DETAILS » présent dans le dossier de consultation.
- **Ou le DC1 (lettre de candidature) et le DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur** www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Il s'agit de deux solutions alternatives, si le candidat fait le choix du DUME (solution conseillée par l'acheteur), il n'a pas à utiliser les formulaires DC1 et DC2, et inversement. Une partie des informations demandées ci-dessous sont incluses dans le DUME. Si le candidat présente sa candidature via le DUME, ce formulaire ainsi que les documents ou informations complémentaires sont à transmettre. Autres justificatifs candidature exigés dans la consultation :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe, propre à chaque lot. ***La signature électronique est recommandée dès le dépôt de l'offre.***	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif estimatif (DQE) propre à chaque lot	Non
Le catalogue des prix fournisseurs, **pour les lots 1, 2, 3 et 5**	Non
Le mémoire technique et environnemental (MEMT) propre à chaque lot, avec les justificatifs pertinents.	Non
Les fiches techniques des pièces essentielles de toutes les fournitures proposées aux BPU devront être jointes au mémoire technique pour l'évaluation du candidat, **pour les lots 1, 2, 3 et 5**	Non
Les CV du personnel dédié au marché, **pour les lots 1, 2, 3 et 4**	Non
L'attestation de conformité des données délivrée par Hitachi Rail RCS France SAS est à fournir obligatoirement, dans le cas contraire, l'offre sera écartée car incomplète**, pour le lot 7 uniquement**	Non

Les candidats veilleront particulièrement à renseigner dans l'acte d'engagement :Le numéro SIRET sur lequel sera imputée la facturation. Il doit correspondre à celui de l'établissement du soumissionnaire. Une adresse électronique de référence afin de permettre les échanges nécessaires à la consultation et à l'exécution du marché. Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les pièces de candidature et de l'offre. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants. **Si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.**

5.2 - Visites sur site

Pour les lots 1 ; 2 et 3, les candidats peuvent, s'ils l'estiment utile pour l'établissement de leur offre, solliciter une visite des installations concernées pour les lots :

- Lot 1 : maintenance de la passerelle mobile du parc du Heyritz à Strasbourg
- Lot 2 : maintenance du pont tournant rue Lignée à Vendenheim
- Lot 3 : maintenance du tunnel de l'Etoile à Strasbourg

Ces visites sont facultatives. Elles ont pour objet de permettre aux candidats de prendre connaissance des ouvrages, des équipements, des conditions d'accès, des contraintes d'exploitation, ainsi que des conditions d'exécution des prestations.

Les demandes de visite devront être adressées au représentant du pouvoir adjudicateur au plus tard **7 jours avant la date limite de remise des offres**, aux coordonnées suivantes :

Contact : Monsieur Fabrice HOCQUARD
Téléphone : 03 68 98 73 86
Courriel : fabrice.hocquard@strasbourg.eu

Les visites seront organisées dans le respect des contraintes d'exploitation et des règles de sécurité applicables aux ouvrages.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME"

Il est possible de **compléter le DUME sur notre plateforme Alsace Marchés Publics**. Ainsi, le DUME pré-rempli sur la base de votre numéro SIRET permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Pour déposer un pli, il faut : Accéder à la consultation et cliquer sur l'onglet « Dépôts » ;Renseigner votre DUME en ligne ou fournir votre DUME en pièce libre au format .xml ;Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre ;Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « Valider ».

6.2 - Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et heure limites fixées sur la page de garde du présent document. L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Vous trouverez des informations complémentaires relatives à la dématérialisation des procédures de passation et de l'exécution des marchés publics en annexe du présent règlement de la consultation (cf. fichier RC_ANNEXE_DEMAT).Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. **Ainsi, en cas d'oubli d'un document, veuillez effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de votre offre.**

Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde uniquement sur support physique électronique (clé USB).
Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.
L'enveloppe d'envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE - l'intitulé de la consultation et le N° SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent document :

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
Service des Achats et de la Commande Publique
1 parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.
Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.
Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.

Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l'exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d'origine.
Le format PDF devra être issu d'une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d'un scan.
Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOCX, XLSX, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Nommage des fichiers acceptés

Il vous est demandé de ne remettre uniquement les documents souhaités par l'acheteur (cf. article 5 du RC). De plus, chaque pièce donnera lieu à son propre fichier informatique. Il est vivement recommandé de ne pas fusionner tous les documents en un seul fichier.

Il est également préconisé d'intervenir le moins possible dans le nommage des pièces transmis à l'acheteur.

Les fichiers peuvent être nommés de la manière suivante :
[Numéro consultation]_[Numéro du lot le cas échéant]_[Type de document]_[Nom opérateur économique ou mandataire].pdf
Exemple : 24VDS0001_00_AE_DUPONT.pdf (AE = Acte d'engagement, 00 en l'absence de lot)
24VDS0001_01_BPU_DUPONT.pdf (Bordereau des prix pour le lot 1)

En cas d'intervention sur le nommage, il est indispensable d'éviter l'utilisation des espaces, des accents et de caractères spéciaux. Il est donc souhaitable de remplacer l'espace par le tiret du bas «_» et d'utiliser les MAJUSCULES.

Exigences relatives au certificat de signature
Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il

contient.Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS).

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :
- France : https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
- Autre État membre de l'Union Européenne : http://eutsl.3xasecurity.com/tools/
Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du règlement eIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Il est préconisé d'utiliser l'outil de signature de la plateforme pour nous permettre de vérifier rapidement la validité de la signature électronique (rubrique Outils de signature). Cet outil permet de générer des signatures aux 3 formats : XAdES, PAdES et CAdES. Il est conseillé de choisir le format PAdES (cf. information en annexe de ce document).

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.3 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours. En application de l'article R2161-4 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	40.0

2.1-Niveau de service du prestataire	*25.0*
2.2-Renseignement et clarté des fiches techniques	*5.0*
2.3-Les modèles de rapports d'intervention	*5.0*
2.4-La richesse et la pertinence du catalogue	*5.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Nniveau de service du prestataire	*25.0*
2.2-Renseignement et clarté des fiches techniques	*5.0*
2.3-Les modèles de rapports d'intervention	*5.0*
2.4-La richesse et la pertinence du catalogue	*5.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Niveau de service du prestataire	*25.0*
2.2-Renseignement et clarté des fiches techniques	*5.0*
2.3-Les modèles de rapports d'intervention	*5.0*
2.3-Richesse et pertinence du catalogue	*5.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Pour le lot n°04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Moyens humains dédiés aux prestations de ce marché	*10.0*
2.2-Niveau de service du prestataire	*10.0*
2.3-Modèle de rapport d'intervention	*10.0*
2.4-Modèle de support de formation	*10.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Pour le lot n°05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie des interventions de maintenance des équipements	*20.0*

existant,	
2.2-Moyens humains dédiés aux prestations	*5.0*
2.3-Spécifications techniques du matériel proposé sur la base des fiches techniques	*5.0*
2.4-Richesse et la pertinence du catalogue	*5.0*
2.5-Détail des interventions prévues dans le cadre du contrat de maintenance	*5.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Pour le lot n°06

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	57.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodes mises en œuvre pour la gestion du chantier	*20.0*
2.2-Modèles de rapports d'intervention	*10.0*
2.3-Moyens humains affectés aux missions du marché	*5.0*
2.4-Moyens matériels affectés à la réalisation des prestations	*5.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	3.0

Pour le lot n°07

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	57.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Densité de couverture du réseau avec la quantité de sources GPS, GSM, etc.	*10.0*
2.2-Fréquence de mise à jour	*10.0*
2.3-Algorithme du traitement des données et la description des méthodes	*10.0*
2.4-Niveau de service du prestataire	*10.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	3.0

Pour le lot n°08

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	57.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Moyens humains dédiés au marché	*2.5*
2.2-Fonctionnalités, ergonomie et autonomie d'utilisation	*12.5*
2.3-Cas d'étude imposé	*25.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	3.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

LOT N°1

1-Prix des prestations :

Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements financiers donnés par le candidat dans le bordereau des prix et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE).

Ce critère sera analysé sur la base d'un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives, non contractuelles, mentionnées dans le bordereau.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en €HT. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU/DQE manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

2-Valeur technique :

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des informations données par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) accompagné des CV du personnel dédié au marché, des fiches techniques et du catalogue des prix fournisseurs.

- **Le niveau de service du prestataire**
 - …Les moyens humains dédiés aux prestations de ce marché avec les CV (compétences, expériences de l'équipe dédiée au marché) (10%)
 - …Les services et les procédures d'accompagnements de la hotline (10%)
 - …Les procèdures proposées pour le suivi et traçabilité des interventions (historique consultable des interventions, etc.) (5%)

- **Renseignement et clarté des fiches techniques** : les fiches descriptives détaillées des pièces essentielles listées au BPU démontrant la compatibilité avec les systèmes existants (marque et référence des produits, durée de vie des produits annoncée par le fabriquant, durée de la disponibilité des pièces détachées annoncée par le fabriquant, origine des produits, etc.).

- **Les modèles de rapports d'intervention**
 L'évaluation sera portée sur :
 - Clarté et lisibilité du modèle : présentation structurée, identification de l'équipement, date, lieu, intervenants, etc. (2%)
 - Qualité des informations techniques (2%)
 - Facilité d'exploitation par le SIRAC : synthèse des anomalies, préconisations, actions restant à réaliser, signature/validation, format du document (papier, numérique exploitable, etc.) (1%)

- **La richesse et la pertinence du catalogue**.
 L'évaluation sera portée sur l'adéquation des produits/pièces proposés avec les besoins de la maintenance et l'entretien de la passerelle et de ses différents équipements

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

3-Performances en matière de protection de l'environnement

Pour apprécier le critère environnemental, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) complété par le candidat.

- **Appréciation de l'impact environnemental**

 - **Mesures concernant les engins et véhicules :**
 Véhicules utilisés pour les déplacements pour les interventions techniques, notamment au regard des typologies de véhicules mobilisés (classification Crit'Air, motorisations hybrides ou électriques, etc.) (2%)

 - **Fluides hydrauliques et prévention des pollutions**
 Présentation de fiches d'intervention, bordereaux de déchets, contrôle des moyens présents sur site et constat lors des opérations de maintenance.
 Le candidat précise si chaque véhicule d'intervention comporte en permanence un kit mobile antipollution comprenant au minimum absorbant, sacs ou contenants étanches et dispositif d'obturation ou de confinement adapté aux fluides manipulés. (2%)

 - **Gestion et valorisation des déchets :**
 Gestion et du recyclage des déchets (en réinjectant et en réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique), en précisant le tri et l'élimination des déchets (huiles usagées, filtres, chiffons souillés, etc.) (1%)

LOT N°2

1-Prix des prestations :

Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements financiers donnés par le candidat dans le bordereau des prix et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE).

Ce critère sera analysé sur la base d'un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives, non contractuelles, mentionnées dans le bordereau.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en €HT. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU/DQE manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

2-Valeur technique :

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des informations données par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) accompagné des CV du personnel dédié au marché, des fiches techniques et du catalogue des prix fournisseurs.

- **Le niveau de service du prestataire**

 - Les moyens humains dédiés aux prestations de ce marché avec les CV (compétences, expériences d'intervention sur bornes AXIMUM, etc.) (10%)

 - Les services et les procédures d'accompagnements de la hotline (Gencard Web, interventions curatives) (10%)

 - Les procèdures proposées pour le suivi et traçabilité des interventions (historique consultable des interventions, etc.) (5%)

- **Renseignement et clarté des fiches techniques** : Les fiches descriptives détaillées des pièces essentielles listées au BPU démontrant la compatibilité avec les systèmes existants (marque et référence des produits, durée de vie des produits annoncée par le fabriquant, durée de la disponibilité des pièces détachées annoncée par le fabriquant, origine des produits, etc.)
 L'absence d'une ou plusieurs fiches pénalisera la note sur ce sous critère.

- Les modèles de rapports d'intervention
 L'évaluation sera portée sur :
 - Clarté et lisibilité du modèle : présentation structurée, identification de l'équipement, date, lieu, intervenants, etc.
 - Qualité des informations techniques
 - Facilité d'exploitation par le SIRAC : synthèse des anomalies, préconisations, actions restant à réaliser, signature/validation, format du document (papier, numérique exploitable, etc.)

- La richesse et la pertinence du catalogue.
 L'évaluation sera portée sur l'adéquation des produits/pièces proposés avec les besoins de la maintenance et l'entretien de la passerelle et de ses différents équipements

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

3-Performances en matière de protection de l'environnement

Pour apprécier le critère environnemental, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) complété par le candidat.

Appréciation de l'impact environnemental

- **Mesures concernant les engins et véhicules :**
 Concernant les déplacements pour les interventions techniques, notamment au regard des typologies de véhicules mobilisés (classification Crit'Air, motorisations hybrides ou électriques, etc.)(2%)

- **Fluides hydrauliques et prévention des pollutions**
 Présentation de fiches d'intervention, bordereaux de déchets, contrôle des moyens présents sur site et constat lors des opérations de maintenance.
 Le candidat précise si chaque véhicule d'intervention comporte en permanence un kit mobile antipollution comprenant au minimum absorbant, sacs ou contenants étanches et dispositif d'obturation ou de confinement adapté aux fluides manipulés. (2%)

- **Gestion et valorisation des déchets :**
 Gestion et du recyclage des déchets (en réinjectant et en réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique), en précisant le tri et l'élimination des déchets (huiles usagées, filtres, chiffons souillés, etc.) (1%)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

LOT N°3

1-Prix des prestations :

Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements financiers donnés par le candidat dans le bordereau des prix et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE).

Ce critère sera analysé sur la base d'un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives, non contractuelles, mentionnées dans le bordereau.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en €HT. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU/DQE manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

2-Valeur technique :

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des informations données par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) accompagné des CV du personnel dédié au marché, des fiches techniques et du catalogue des prix fournisseurs.

- **Le niveau de service du prestataire**

 - Les moyens humains dédiés aux prestations de ce marché avec les CV (compétences, expériences de l'équipe dédiée au marché) ., permettant d'appréhender la connaissance de l'ensemble du matériel et des logiciels (10%)

 - Les services et les procédures d'accompagnements de la hotline (10%)

 - Les procèdures proposées pour le suivi et traçabilité des interventions (historique consultable des interventions, etc.) (5%)

- **Renseignement et clar**té des fiches techniques Les fiches descriptives détaillées des pièces essentielles listées au BPU démontrant la compatibilité avec les systèmes existants (marque et référence des produits, durée de vie des produits annoncée par le fabriquant, durée de la disponibilité des pièces détachées annoncée par le fabriquant, origine des produits, etc.)

- Les modèles de rapports d'intervention
 L'évaluation sera portée sur :
 - Clarté et lisibilité du modèle : présentation structurée, identification de l'équipement, date, lieu, intervenants, etc.
 - Qualité des informations techniques
 - Facilité d'exploitation par le SIRAC : synthèse des anomalies, préconisations, actions restant à réaliser, signature/validation, format du document (papier, numérique exploitable, etc.)

- La richesse et la pertinence du catalogue
 L'évaluation sera portée sur l'adéquation des produits/pièces proposés avec les besoins de la maintenance et l'entretien de la passerelle et de ses différents équipements

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

3-Performances en matière de protection de l'environnement

Pour apprécier le critère environnemental, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) complété par le candidat.

- **Mesures concernant les engins et véhicules :**
 Concernant les déplacements pour les interventions techniques, notamment au regard des typologies de véhicules mobilisés (classification Crit'Air, motorisations hybrides ou électriques, etc.)

Le titulaire utilise les véhicules déclarés dans l'offre pour l'exécution des prestations auxquelles ils sont adaptés. Tout véhicule remplaçant durablement un véhicule ayant contribué à la notation environnementale doit présenter une catégorie Crit'Air au moins équivalente à celle du véhicule remplacé (2.5%).

- **Gestion et valorisation des déchets :**
 Gestion et du recyclage des déchets (en réinjectant et en réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique), en précisant le tri et l'élimination des déchets (huiles usagées, filtres, chiffons souillés, etc.) (2.5%)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

LOT N°4

1-Prix des prestations :

Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements financiers donnés par le candidat dans le bordereau des prix et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE).

Ce critère sera analysé sur la base d'un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives, non contractuelles, mentionnées dans le bordereau.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en €HT. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU/DQE manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

2-Valeur technique :

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des informations données par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) accompagné des CV du personnel dédié au marché et des fiches techniques.

- Les moyens humains dédiés aux prestations de ce marché avec les CV de personnes affectées aux différentes prestations concernant :
 - Les expériences et références de l'équipe dédiée (5%)
 - Les qualifications et compétences de l'équipe (5%)

- Le niveau de service du prestataire, par exemple les procédures d'accompagnements, les délais d'interventions (modifications, correction, etc.), service de hotline en cas de problème, etc.

- Un modèle de rapport d'intervention

- Un modèle de support de formation

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

3-Performances en matière de protection de l'environnement

Pour apprécier le critère environnemental, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) dans lequel il précisera le plan de déplacements et la maîtrise des émissions liées aux prestations.

Le candidat présentera un plan de déplacements précisant les mesures prévues pour limiter les émissions liées à l'exécution du marché.

L'évaluation portera sur la cohérence et l'efficacité des mesures proposées, telles que l'optimisation des déplacements, la mutualisation des interventions, le recours aux réunions à distance et l'utilisation de modes de transport à faible impact environnemental lorsque cela est pertinent.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

LOT N°5

1-Prix des prestations :

Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements financiers donnés par le candidat dans le bordereau des prix et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE).

Ce critère sera analysé sur la base d'un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives, non contractuelles, mentionnées dans le bordereau.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en €HT. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU/DQE manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

2-Valeur technique :

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des informations données par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) accompagné des fiches techniques et du catalogue des prix fournisseurs.

- La méthodologie des interventions de maintenance des équipements existant, le candidat présentera précisément :
 - Les contrôles effectués (électrique, comptages, software, etc.) (10%)
 - Les procédures proposées pour le suivi et traçabilité des interventions (historique consultable des interventions, etc.) (5%)
 - Le contenu des opérations jusqu'aux essais (5%).

- Les moyens humains dédiés aux prestations de ce marché, en précisant
 - Les expériences et références de l'équipe dédiée (2,5%) ;
 - L'organisation de son service maintenance (2,5%) ;

- Spécifications techniques du matériel proposé sur la base des fiches techniques produites à l'appui de l'offre

- La richesse et la pertinence du catalogue
 L'évaluation sera portée sur l'adéquation des produits/pièces proposés avec les besoins de la maintenance et l'entretien de la passerelle et de ses différents équipements

- Le détail des interventions prévues dans le cadre du contrat de maintenance
 L'évaluation se portera sur le descriptif détaillé des intervention (description, documents, etc.)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

3-Performances en matière de protection de l'environnement

Pour apprécier le critère environnemental, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) complété par le candidat.

- Valoriser les plus grandes durées de garantie proposées et les durées de disponibilité des pièces détachées à l'attribution du marché (2,5%)

- Gestion et du recyclage des déchets (en réinjectant et en réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique), en précisant le tri et l'élimination des déchets. Recyclage (boitiers, électronique, piles, batteries, etc.) et valorisation des matières premières (2,5%)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

LOT N°6

1-Prix des prestations :

Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements financiers donnés par le candidat dans le bordereau des prix et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE).

Ce critère sera analysé sur la base d'un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives, non contractuelles, mentionnées dans le bordereau.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en €HT. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU/DQE manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

2-Valeur technique :

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des informations données par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT), dans lequel il décrira :

- Les méthodes mises en œuvre, notamment la gestion du chantier, le balisage, la sécurité

- Les modèles de rapports d'intervention

- Les moyens humains : personnel affecté à ces missions, qualifications pour la programmation, la récupération et la transmission des données, etc.

- Les moyens matériels : véhicules, outils, etc.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

3-Performances en matière de protection de l'environnement

Pour apprécier le critère environnemental, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) complété par le candidat, dans lequel il décrira :

- Le type de véhicules utilisés dans le cadre du marché et respectueux de l'environnement (catégorie de vignette Crit'Air des véhicules utilisés)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

LOT N°7

1-Prix des prestations :

Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements financiers donnés par le candidat dans le bordereau des prix et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE).

Ce critère sera analysé sur la base d'un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives, non contractuelles, mentionnées dans le bordereau.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en €HT. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU/DQE manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

2-Valeur technique :

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des informations données par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) accompagné de l'attestations de conformité des données délivrée par Hitachi Rail RCS France SAS (à fournir obligatoirement)

- La densité de couverture du réseau avec la quantité de sources GPS, GSM, etc.
- La fréquence de mise à jour
- L'algorithme du traitement des données et la description des méthodes : taux entre les données archivées et des véhicules suivis, la hiérarchisation des voies, etc.
- Le niveau de service du prestataire, par exemple hotline en cas de problème, etc.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet ou si l'attestation de conformité des données est absente, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

3-Performances en matière de protection de l'environnement

Pour apprécier le critère environnemental, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) complété par le candidat, dans lequel il décrira :

- La sobriété numérique de la solution d'hébergement proposée

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

LOT N°8

1-Prix des prestations :

Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements financiers donnés par le candidat dans le bordereau des prix et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE).

Ce critère sera analysé sur la base d'un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives, non contractuelles, mentionnées dans le bordereau.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en €HT. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU/DQE manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

2-Valeur technique :

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des informations données par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) accompagné des CV du personnel dédié au marché et de sa réponse au cas d'étude imposé.

- Les moyens humains dédiés aux prestations de ce marché avec les CV de personnes affectées aux différentes prestations concernant les expériences et références de l'équipe dédiée (

- - Fonctionnalités, ergonomie et autonomie d'utilisation
 - Fonctionnalités d'analyse (axe, quartier, commune, vitesses, temps de parcours, congestion, analyses temporelles) (5%)
 - Exports et interopérabilité (PDF, Excel/CSV, SIG, API le cas échéant) (2,5%)
 - Ergonomie et prise en main (2,5%)
 - Autonomie de réalisation des études (sans intervention du prestataire) (2,5%)

- Cas d'étude imposé
 - Pertinence et fiabilité des résultats (comparaison aux données internes : modèle de trafic, comptages, études…) (10%)
 - Taille et représentativité de l'échantillon (5%)
 - Nombre et typologie des axes exploitables avec résultats (5%)
 - Mise en forme des résultats et qualité cartographique (5%)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

3-Performances en matière de protection de l'environnement

Pour apprécier le critère environnemental, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental (MEMT) complété par le candidat et dévirant :

- La sobriété numérique de la solution d'hébergement

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'absence de mémoire technique et environnemental (MEMT), ou s'il est vierge de toute information ou incomplet, **l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande

publique en cours de validité (datant de moins de 6 mois à la date d'attribution du marché). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

A défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l'attribution de l'accord-cadre et visés à l'article R2144-7 dudit code.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme Alsace Marchés Publics et indique en particulier l'adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr